

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

Enseignement de médecine légale

Examens – Juin 2020 – Modalités spécifiques

d'évaluation

1. Format de l'examen

L'examen de médecine légale est un examen oral, administré par deux examinateurs issus de la médecine légale ou de la psychiatrie légale.

L'examen dure en tout **15 minutes** et comporte **au moins une** question principale par examinateur.

Pas de temps de préparation prévu.

La documentation à disposition est libre en « open book »

2. Déroulement pratique de l'examen – session Juin 2020 par Zoom

Chaque candidat(e) s'annonce 5 minutes avant l'horaire de passage dans la salle d'attente virtuelle de la plateforme ZOOM.

Un lien vers la session zoom sera accessible aux étudiant.e.s inscrit.e.s depuis MoodleExam

A l'admission dans la réunion d'examen, l'étudiant devra montrer aux examinateurs sa carte d'identité ou d'étudiant.

Aucun examen sera fait sans l'accès par camera à l'identité de l'étudiant.

L'examen oral dure 15 minutes et se déroule selon ce qui est décrit ci-dessus, sous chiffre 2.

« Format de l'examen ».

Les notes sont comprises entre 0 et 6 (6 = note maximum). Elles sont attribuées au ¼ ou au ½ points, en fonction du programme suivi par l'étudiant, selon les indications formulées au bas de la feuille de note.

Pendant toute la durée de l'examen toute utilisation de moyens de transmission électronique ou de téléphone cellulaire est interdite

Vu les circonstances particulières de cette session d'examens, le déroulement se base sur la bonne foi du respect de la part de l'étudiant des règles indiquées ci-dessus.